Démarche : DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inférieure ou égale à 20 EH) Organisme : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Formulaire de demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif (création ou réhabilitation) - capacité inférieure ou égale à 20 EH RENSEIGNEMENTS DEMANDEUR NOM de la structure si le demandeur n'est pas un particulier Adresse n°, voie...CP et Ville **PAYS** Téléphone ADRESSE ET CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE Adresse n°, voie...CP

## DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf

Ville Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ AIGUES VIVES
☐ ALAIRAC
☐ ALZONNE
☐ ARAGON
ARQUETTES EN VAL
☐ ARZENS
☐ AZILLE
☐ BADENS
BAGNOLES
☐ BARBAIRA
BERRIAC
BLOMAC
BOUILHONNAC
CABRESPINE
CAPENDU
CARCASSONNE
☐ CASTANS
CAUNES MINERVOIS
CAUNETTES EN VAL
CAUX ET SAUZENS
CAVANAC
CAZILHAC
СІТОИ
COMIGNE
CONQUES SUR ORBIEL
COUFFOULENS
DOUZENS
☐ FAJAC EN VAL
☐ FLOURE
FONTIES D'AUDE
LA REDORTE
LABASTIDE EN VAL

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf
LAVALETTE
LESPINASSIERE
LEUC
LIMOUSIS
MALVES EN MINERVOIS
MARSEILLETTE
MAS DE COURS
MAYRONNES
MONTCLAR
MONTIRAT
MONTLAUR
MONTOLIEU MONTOLIEU
☐ MONZE
MOUSSOULENS
☐ PALAJA
☐ PENNAUTIER
☐ PEPIEUX
PEYRIAC MINERVOIS
☐ PEZENS
PRADELLES EN VAL
☐ PREIXAN
☐ PUICHERIC
RAISSAC SUR LAMPY
☐ RIEUX EN VAL
RIEUX MINERVOIS
☐ ROUFFIAC D'AUDE
ROULLENS
RUSTIQUES
SAINT FRICHOUX
SAINT MARTIN LE VIEIL
SAINTE EULALIE
SALLELES CABARDES
SERVIES EN VAL

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf
TRAUSSE MINERVOIS
☐ TREBES
☐ VENTENAC CABARDES
☐ VERZEILLE
VILLALIER
☐ VILLAR EN VAL
☐ VILLARZEL CABARDES
VILLEDUBERT
VILLEFLOURE
VILLEGAILHENC
VILLEGLY
VILLEMOUSTAUSSOU
☐ VILLENEUVE MINERVOIS
VILLESEQUELANDE
VILLETRITOULS
Section cadastrale ex: A, B, C, OB
Numéro de parcelle Si plusieurs parcelles sont concernées, inscrire en premier la parcelle sur laquelle sera installé le système d'assainissement (ex : 213, 201, 411) Si tout ou partie du système (collecte, ouvrage, infiltration ou rejet) est implanté su un terrain n'appartenant au demandeur, une copie de l'acte de servitude est à fournir.
Nombre d'habitation(s) reliée(s) au système d'assainissement
Type d'habitation Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Maison individuelle
Appartement
Chambres d'hôtes
Gîtes
☐ Hôtel
Mobil home
Habitation légère de loisirs

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf
Salle de réception
☐ Bureaux d'entreprise
☐ Atelier
Bâtiment administratif
Cabinet professionnel
☐ Autre
Type de résidence Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Principale
☐ Secondaire
☐ Professionnelle
Hébergement touristique
Fréquentation Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Annuelle
☐ Saisonnière
☐ Intermittente
☐ Horaire d'ouverture
Nombre de pièces principales Un logement ou habitation comprend, d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs
Si le projet comporte au minimum 2 unités d'habitation différentes réliées au même système d'assainissement Utiliser une feuille libre sous forme de tableau, indiquer aussi le nombre d'équivalent- habitant retenu pour chaque unité d'habitation (voir exemple tableau en pièces jointes)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Modèle de tableau
MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
Alimentation en eau potable Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Adduction publique
Ressource privéee
Présence d'un captage Si présence d'un captage remplir obligatoirement les champs ci-dessous.
Cochez la mention applicable

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité in
□ Non
Type de captage Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Source
☐ Puits
☐ Forage
De surface
Nombre de point de capatage
Est-il destiné à la consommation humaine ?  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Oui
Non
Utilisation Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Besoins quotidiens (boisson, douche, lavage)
Arrosage potager
Arrosage espaces verts
☐ Autre
Situation du captage Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Sur parcelle
Sur parcelle voisine
Ce captage est-il déclaré ? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Oui
□ Non
<b>Distance entre le captage et le système d'assainissement prévu</b> Distance en mètre. Le système d'assainissement est pris dans sa totalité (collecte, traitement, rejet)

# $\textbf{DISTANCE MINIMUM} \ entre \ un \ capatge \ destin\'e \ \grave{a} \ la \ consommation \ humaine \ et \ le \ syst\`eme \ d'assainissement \ 35 \ m$

#### J'atteste sur l'honneur

qu'aucun captage d'eau déclaré (au titre de l'article L 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales), destiné à la consommation humaine, n'est présent à moins de 35 m du dispositif d'assainissement non collectif projeté, décrit dans le présent dossier, sur ma propriété ou sur une propriété mitoyenne.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité in Cochez la mention applicable Oui
□ Non
INSTALLATION PROJETEE
<b>②S'agit-il d'une création ou d'une réhabilitation du système d'assainissement</b> Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  ☐ Création du système ANC
Réhabilitation du système ANC
☐ Filière classique
Tranchées d'épandage
Filtre à sable vertical non drainé
Filtre à sable vertical drainé
Tertre
Fosse d'accumulation
Filière soumise à agrément
Filtre planté de roseau (FPR)
Filtre compact (FC)
Mcrostation à cultures fixées (MSCF)
Mcrostation à culture libre (MSCL)
Toilettes sèches
[I] ilettes sèches et filière conforme pour les EM
<b>Description de la filière</b> exemple-> Filière classique : FTE 3m3 + Tranchées 45 ml (3x15m) ou FSVD 25 m2 Filière agréée : marque, modèle, n° d'agrément
Pour trouver le numéro d'agrément : http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-desdispositifs-de-traitement-r92.html
<b>@Nombre d'Equivalent-Habitant (EH) de la filière d'assainissement</b> Unité de mesure se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

## **DISPERSION - REJET**

**Lieu de rejet/infiltration** Une parcelle voisine appartient à un propriétaire différent

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Sur parcelle
Sur parcelle voisine
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Si rejet sur parcelle voisine
Obligatoire si le rejet s'effectue sur une parcelle dont le demandeur n'est pas le gestionnaire/propriétaire. Ce modèle doit être imprimé et signé par la personne adéquate.
Nom du propriétaire/gestionnaire Pour le propriétaire, marquer moi-même Si propriétaire différent, renseigner le Nom
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Type d'infiltration Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Drains
Arrosage souterrain
Zone d'infiltration
Autre
Surface d'infiltration en m2
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Rejet : nature de l'exutoire Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Fossé
Cours d'eau
Ruisseau
Rivière
☐ Canal

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf
☐ Béal
☐ Autre
INFORMATIONS - ATTESTATIONS
Collecte et ventilation Toutes les eaux usées seront collectées et dirigées vers le système d'assainissement à l'exclusion de toutes autres (de piscine, pluviales). Sauf prescription particulière du fabricant, une ventilation (Ø100mm) des dispositifs de prétraitement doit être installée et aboutir au dessus du toit. Un extracteur statique ou éolien doit être implanté.
Création ANC : DISTANCES MINIMUM 3 m des limites de propriétés 5 m de l'habitation
Les dispositifs doivent être situés hors des zones de circulation, de stationnement de tout véhicule, de cultures, de plantations, de stockage de charges lourdes. Le revêtement superficiel des dispositifs doit être perméable à l'air et à l'eau. Tout revêtement bitumé ou bétonné est à proscrire.
J'ai pris connaissance du réglement de service https://www.carcassonne-agglo.fr/_attachments/assainissement-non-collectif- article/r%25C3%25A8glement%2520du%2520SPANC.pdf?download=true
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
J'ai pris connaissance du tarif de la redevance  Redevance relative à l'instruction de cette demande d'installation (contrôle conception pour une création ANC) = 120€  La redevance sera envoyée au demandeur à l'adresse du demandeur.  https://www.carcassonne-agglo.fr/_attachments/le-service-public-d-assainissement-non-collectif-spanc-article/2017-111Tarification_de_la_redevance_d%25E2%2580%2599assai.pdf?download=true
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Je m'engage aussi - à transmettre le présent dossier et l'avis technique du Service Public d'Assainissement Non Collectif à l'installateur, - à respecter les règles techniques en vigueur lors de la réalisation du système, - à prévenir le SPANC en vue de la vérification technique qui s'effectuera AVANT REMBLAIEMENT DES OUVRAGES, - à assurer le bon état de fonctionnement de mon installation par un entretien régulier.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Madification

#### Modification

La possibilité pour le demandeur de modifier son projet d'installation d'assainissement non collectif postérieurement à l'obtention du permis de construire ou du permis d'aménager demeure envisageable indépendamment des procédures d'autorisation d'urbanisme à la condition impérative que le nouveau projet d'assainissement reste adapté au projet immobilier validé, notamment en termes de dimensionnement, DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (capacité inf d'implantation et vis-à-vis des contraintes de la parcelle. Dans ce cas, une demande modificative doit être déposée auprès du SPANC, une nouvelle instruction du projet étant nécessaire.

### Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Etude hydropédologique et de définition de filière
comprend obligatoirement un plan de masse du système d'assainissement
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Plan intérieur du logement
indiquer la destination de chaque pièce
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Autorisation de rejet
Obligatoire si le rejet s'effectue sur une parcelle dont le demandeur n'est pas le gestionnaire/propriétaire, voir modèle section DISPERSION - REJET
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Autre